



POLITIQUES DES IFI EN VUE D'ECONOMIES EQUITABLES ET PERENNES

Déclaration du groupement Global Unions à l'occasion des réunions annuelles de 2017 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale Washington, du 13 au 15 octobre 2017

Introduction

1. Récemment, la croissance économique mondiale s'est améliorée par rapport à 2016, mais les travailleuses et les travailleurs de nombreuses régions continuent de subir des taux élevés de chômage et de sous-emploi, sans oublier la stagnation des salaires. Le groupement Global Unions¹ demande donc instamment aux institutions financières internationales (IFI) de se concentrer sur la création d'emplois de qualité, sur l'extension de la protection sociale universelle, sur la réalisation de la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone et sur la réduction des inégalités. Le mouvement syndical s'inquiète de la montée du nationalisme de droite dans de nombreux pays, en partie à cause d'un manque de confiance à l'égard du système économique mondial. Les IFI devraient s'associer aux personnes qui réclament des règles plus justes pour le commerce international et les accords d'investissement, plutôt que d'encourager une libéralisation qui renforce un peu plus les droits des investisseurs au détriment des autres citoyens.

2. La déclaration de Global Unions contient des recommandations détaillées invitant les IFI à agir pour restaurer la part du travail dans le revenu national et réduire les inégalités de revenus et de richesses, pour progresser en matière d'égalité de genre et pour parvenir à une transition juste vers une économie pérenne. La déclaration critique la promotion déplacée de la Banque mondiale des partenariats entre les secteurs public et privé dans les pays en développement, et demande instamment au FMI de modifier sa politique favorisant des filets de sécurité sociale étroitement ciblés plutôt qu'une protection sociale universelle. Elle contient aussi des recommandations pour veiller à l'application efficace et complète de la nouvelle condition de prêt liée aux normes du travail de la Banque mondiale qui doit commencer à s'appliquer en 2018.

¹ Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI) – qui compte 181 millions de membres dans 163 pays –, des Fédérations syndicales internationales (FSI) – qui représentent leurs secteurs respectifs à l'échelon international (IBB, IE, FIJ, IAEA, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI) – et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC).

Stagnation des salaires, persistance des taux élevés de chômage et de sous-emploi

3. Dans les mises à jour semestrielles de leurs prévisions de croissance économique mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont prévu une croissance légèrement plus élevée pour 2017 et 2018 par rapport à 2016 qui a été marquée par le taux de croissance mondiale le plus faible depuis la grande récession de 2009. Toutefois, « l'affermissement de la reprise » que le FMI prévoit reste grandement inégal. Après une décennie de récession et de faible croissance induites par l'austérité, la croissance annuelle de la zone euro ne devrait pas dépasser 2 % en 2017 et en 2018, et le taux de croissance au Royaume-Uni devrait être encore faible. Les prévisions de croissance aux États-Unis ont été revues à la baisse à 2,1 % pour les deux années à cause des incertitudes entourant les orientations politiques nationales.

4. Dans les économies émergentes et en développement, la situation est fortement inégale même si l'on note une amélioration générale cette année par rapport à 2016. Le FMI prévoit que l'Amérique latine et les Caraïbes n'enregistreront qu'une croissance de 1 % en 2017. Les taux de croissance en Afrique subsaharienne et dans les pays émergents et en développement d'Asie connaîtront leurs plus faibles niveaux depuis les années 1990, exception faite de la baisse enregistrée en 2016.

5. Malgré une croissance légèrement plus élevée en 2017, la situation des travailleuses et des travailleurs ne va pas s'améliorer considérablement. Dans bien des régions, la main-d'œuvre continue d'être confrontée à des taux élevés de chômage et de sous-emploi, et à une stagnation ou à une diminution des salaires réels. Des rapports de l'Organisation internationale du Travail (OIT) soulignent un ralentissement constant de la hausse des salaires depuis 2012 dans les pays en développement et émergents, et prévoient une légère augmentation du taux de chômage mondial en 2017 en raison de la détérioration de la situation des économies émergentes (*Rapport mondial sur les salaires 2016/2017 ; Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2017*). L'OIT estime par ailleurs qu'en 2017, il n'y aura que de légères améliorations pour les travailleurs qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus. Partout dans le monde, près de 43 % des travailleurs demeureront en situation d'emploi précaire et presque 29 % resteront dans la catégorie des « travailleurs pauvres ». L'intégration juste et efficace des migrants et des réfugiés sur les marchés du travail constitue également une source de préoccupation majeure, ces populations étant souvent vulnérables face au chômage, aux emplois de mauvaise qualité et à l'exclusion sociale.

6. D'après des prévisions récentes des IFI, les événements politiques survenus ces 18 derniers mois vont encore compliquer la mise en place d'un rythme de croissance durable pour l'économie mondiale. La montée du nationalisme de droite dans certains pays est très inquiétante pour les syndicats à travers le monde, mais la réponse des responsables politiques doit tenir compte du manque de confiance à l'égard du système économique mondial. Depuis des années, certaines institutions internationales, dont les IFI, restent indifférentes aux coûts d'ajustement résultant de la libéralisation du commerce et aux pertes que subissent de nombreux travailleurs à cause des accords de commerce et d'investissement. L'intensification de la libéralisation du commerce et l'augmentation du pouvoir des capitaux privés aux dépens des communautés locales et de la main-d'œuvre ne sont pas des solutions.

7. Le FMI et la Banque mondiale devraient approuver un rééquilibrage des droits et des obligations des investisseurs dans les accords de commerce et d'investissement en encourageant l'adoption de dispositions relatives au travail, exécutoires et fondées sur les normes de l'OIT, ainsi que la suppression des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États qui fragilisent le droit des gouvernements de réglementer. Pour remédier à l'absence de demande globale à l'échelle mondiale, à la hausse des inégalités et aux défis posés par le changement climatique, le groupement Global Unions exhorte les IFI à soutenir un vaste programme d'investissements publics dans des infrastructures efficaces du point de vue énergétique et dans des services publics de qualité, ainsi que des hausses de salaire coordonnées.

Les IFI doivent s'aligner sur la rhétorique contre les inégalités

8. Il convient de saluer l'attention accrue des IFI aux conséquences négatives des inégalités de revenus et de richesses, et à leurs causes. La Banque mondiale a souligné la nécessité de mesures visant à rendre la répartition des revenus plus égalitaire pour atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) 1.1 sur l'éradication de l'extrême pauvreté, ainsi que l'ODD 10.1 sur la croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide (*Pauvreté et prospérité partagée*, octobre 2016). Le FMI a publié plusieurs études qui révèlent que les pays ayant un niveau d'inégalités plus faible affichent une croissance plus forte et plus durable, que les politiques budgétaires sont moins redistributives dans la plupart des pays, et que des réglementations et des institutions du marché du travail affaiblies, qui se traduisent par un déclin de la densité syndicale et de la couverture des négociations collectives, sont les principaux facteurs de la hausse des inégalités dans de nombreux pays.

9. Pourtant, au niveau des programmes de prêt ou des conseils politiques au niveau national, les actions mettent du temps à s'aligner sur le discours et les études des IFI sur le besoin de réduire les inégalités. De nombreux programmes ou recommandations politiques du FMI continuent de soutenir des mesures qui fragilisent les salaires minimums, les réglementations sur la protection de l'emploi et les institutions de négociation collective. Par exemple, le FMI incite de nombreux pays à réduire considérablement ou à démanteler leur système de négociation collective au plan national ou sectoriel, en dépit du rôle que ces systèmes de négociation coordonnés jouent pour parvenir à une répartition des revenus plus égalitaire. En février 2017, l'expert indépendant des Nations Unies chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États a remis un rapport au Conseil des droits de l'homme, décrivant de nombreuses situations où le FMI avait encouragé des réformes du marché du travail dictées par les politiques d'austérité, préjudicant ainsi les droits des travailleurs². Ce rapport relevait peu d'éléments permettant d'affirmer que les mesures de déréglementation, censées empêcher ou résoudre la crise de la dette, avaient contribué à la reprise économique, mais notait en revanche qu'elles avaient sans aucun doute contribué à accentuer les inégalités.

² Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, A/HRC/34/57, 27 décembre 2016 (http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/34/57)

10. En dépit des contributions à la réduction des inégalités que peut apporter la négociation coordonnée ou centralisée, le FMI a confirmé son opposition à la négociation collective au-delà du niveau de l'entreprise dans un nouveau programme pour la Grèce dans lequel le Fonds est redevenu un prêteur en juillet 2017, après une interruption de trois ans. Parallèlement à l'approbation de principe d'un nouveau prêt, la direction du FMI a annoncé son opposition à l'intention explicite du gouvernement de restaurer la négociation sectorielle à la fin du programme en août 2018. Selon un examen de l'OIT, l'extension des conventions collectives dans les secteurs a été suspendue en 2011 par un gouvernement précédent agissant sous la pression du FMI. De ce fait, la couverture de la négociation collective s'est effondrée, passant d'un niveau estimé à 70 % avant la crise en 2007 à 10 % en 2015³. La réduction des salaires minimums et les réductions des pensions ont accentué l'inégalité de la répartition des revenus. Le rapport de la Banque mondiale d'octobre dernier, *Pauvreté et prospérité partagée*, a montré qu'entre 2008 et 2013, les résultats de la Grèce étaient pires que n'importe quel autre pays examiné en termes de diminution des revenus des 40 % de la population les plus pauvres.

11. Les progrès en matière de revenus et de richesses sont indissociables de l'égalité entre les hommes et les femmes, et les bénéfiques peuvent se renforcer mutuellement. Comblent l'écart entre les hommes et les femmes aidera à réduire les inégalités de revenus, mais il est nécessaire de prévoir une intervention stratégique coordonnée fondée sur l'Agenda du travail décent. Envisagée de façon isolée, la création d'emplois peut perpétuer des inégalités lorsque les femmes subissent la ségrégation professionnelle dans des secteurs faiblement rémunérés où fleurissent les emplois précaires et continuent de supporter le poids du travail non rémunéré. La formation et l'éducation sont importantes pour réduire la ségrégation au travail, mais les politiques doivent également s'attaquer aux problèmes des faibles salaires, du travail précaire, de l'économie informelle et du travail non rémunéré. Tout cela peut se faire grâce aux droits fondamentaux au travail, à la protection sociale et au dialogue social. De façon louable, le FMI a commencé à examiner les inégalités économiques et entre les hommes et les femmes, mais il faut aussi agir davantage pour intégrer ces thèmes en analysant la façon dont les conseils stratégiques et les conditions de prêts en général affectent ces deux formes d'inégalité. Il s'agit tout spécialement de la conditionnalité liée à l'assainissement budgétaire et des compressions de salaires dans le secteur public. Au niveau de la Banque mondiale, il convient d'adopter une stratégie de genre plus large qui va au-delà de l'entrepreneuriat, de la croissance du secteur privé et de l'éducation. Une approche générale viendrait défier les problèmes structurels économiques que sont les faibles salaires et les écarts salariaux, la ségrégation professionnelle et l'informalité.

Progresser vers la protection sociale universelle

12. Les conseils ou les conditions de prêt des IFI dans le domaine de la politique sociale ont également des effets préoccupants sur les inégalités. Certains programmes du FMI prévoient un « niveau minimum de dépenses sociales » comme objectif quantitatif indicatif, mais c'est purement symbolique dans la mesure où l'incapacité d'atteindre les

³Organisation internationale du Travail, *Evaluating the effects of the structural labour market reforms on collective bargaining in Greece*, décembre 2016
(http://www.ilo.org/travail/whatwedo/publications/WCMS_538161/lang--en/index.htm)

objectifs de dépense minimum n'a aucun effet sur les versements des prêts. Un récent rapport du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du FMI, *The IMF and Social Protection* (juillet 2017) a établi que le principal objectif de la participation du FMI dans des réformes des programmes sociaux était d'en contrôler le coût fiscal, pas d'en améliorer la pertinence ou la couverture. Dans de nombreux pays, le Fonds a préconisé de cibler de façon plus stricte les prestations sociales, par exemple, en remplaçant des indemnités universelles ou des subventions à la consommation par des prestations ciblées pour certains groupes. Les systèmes d'évaluation des ressources souvent utilisés pour le ciblage excluent généralement au moins la moitié des personnes qui auraient pu bénéficier de prestations compte tenu de leur niveau de revenus, comme l'indique une étude publiée par l'OIT. Les réformes de la protection sociale préconisées par les IFI, qui privent de toute assistance une grande partie des personnes aux revenus les plus faibles, sont incompatibles avec les objectifs de réduction des inégalités et de prospérité partagée.

13. Les effets négatifs de telles politiques se sont fait ressentir dans plusieurs pays emprunteurs. En Tunisie, qui a entamé le premier de deux récents programmes de prêts du FMI en 2013, les dépenses sociales à la fin du premier programme étaient inférieures de 14 % au seuil des dépenses sociales convenu dans l'accord de prêt. Un rapport du personnel a mis en cause des différences au niveau des « mécanismes de distribution » pour le « filet de sécurité sociale bien ciblé » censé atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie pour les personnes aux faibles revenus. Dans un prêt accordé à la Mongolie et approuvé en mai 2017, le FMI insiste sur « un meilleur ciblage » des allocations familiales qui remplacent la prestation universelle précédente. Selon une analyse de deux institutions des Nations Unies, le programme universel était particulièrement efficace en termes de réduction de la pauvreté des familles rurales de Mongolie, dont bon nombre ne bénéficiaient pas de prestations dans le cadre d'un précédent programme sélectif à cause « d'erreurs d'exclusion liées à une mise sous condition de ressources »⁴.

14. Le rapport du BIE confirme que l'approche du FMI, visant à favoriser le ciblage plutôt qu'une protection sociale universelle, le met en porte-à-faux avec l'OIT, d'autres institutions des Nations Unies et la Banque mondiale, et interroge sur la comptabilité de l'approche du Fonds avec son soutien aux ODD. Pour sa part, la Banque mondiale a lancé un programme commun avec l'OIT pour accroître le nombre de pays disposant d'une protection universelle, une initiative prise en conformité avec son soutien aux ODD, surtout la cible 1.3 sur la protection sociale pour tous. La Banque mondiale, qui a participé à plusieurs programmes sélectifs problématiques, devrait garantir que désormais ses programmes par pays tiennent leurs promesses de protection pour tous en contribuant à la mise en place de systèmes complets qui reposent, par exemple, sur le concept de socles de protection sociale de l'OIT. Le FMI devrait également promouvoir cette approche en poursuivant le travail de recherche par pays auquel il a déjà participé lorsqu'il a recensé l'espace budgétaire disponible pour les socles de protection sociale.

⁴ Partenariat mondial pour la protection sociale universelle, *The Universal Child Money Programme in Mongolia*, 2016
(<http://www.social-protection.org/gimi/gess/RessourcePDF.action?ressource.ressourceId=53942>)

Soutenir le renforcement des capacités des pays et non des partenariats public-privé risqués

15. Alors que les preuves des effets néfastes des partenariats entre les secteurs public et privé s'accumulent, la Banque mondiale continue de les promouvoir. Les ressources consacrées à la promotion de ces partenariats devraient être transférées vers des investissements publics productifs et des améliorations des capacités administratives. Les partenariats public-privé et d'autres méthodes dans la lignée de la privatisation ont réduit l'accès abordable à des services, ont accablé les gouvernements de frais à long terme et ont transformé des besoins élémentaires en gains privés. En Amérique latine, les révélations de corruption du constructeur brésilien Odebrecht ont montré que les partenariats public-privé peuvent aussi être un terrain fertile pour la corruption. En 2014 et en 2015, la Société financière internationale (SFI) de la Banque mondiale a acquis une participation au capital de 15 % et a fourni 61,3 millions de dollars à TCQ, une filiale du géant maritime TCB, créée pour gérer un port au Guatemala dans le cadre d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Il est apparu que la société avait promis des millions de dollars en pots-de-vin pour obtenir le contrat, dont des versements présumés aux anciens président et vice-président du Guatemala.

16. La mise à jour de 2016 de la Banque sur la participation privée dans les infrastructures indique un déclin sur plusieurs fronts. Le rapport compare les chiffres de 2016 à la moyenne de 2011 à 2015 : les engagements d'investissement étaient inférieurs de 41 % et le nombre de projets de participation privée dans les infrastructures avait enregistré une diminution de 57 %. Cinq économies émergentes et en développement représentaient à elles seules 69 % des engagements d'investissement qui comprenaient 4,3 milliards de dollars US pour une centrale électrique au charbon en Indonésie, conçue avec le soutien de la SFI. Malgré la diminution récente, le pourcentage des projets de participation privée dans les infrastructures soutenus par des banques multilatérales de développement est resté stable, en grande partie grâce au rôle prédominant de la Banque mondiale dans la Global Infrastructure Connectivity Alliance et d'autres instances, et la priorité qu'elle a accordée à la promotion des partenariats public-privé. Leur utilisation est particulièrement dommageable pour les services publics de base, dont l'éducation, la santé et l'approvisionnement en eau. Même une faible tarification peut en barrer l'accès des personnes extrêmement pauvres et être nuisible au développement humain. La qualité semble également en pâtir, comme dans le cas des académies à but lucratif de Bridge International qui bénéficient du financement par actions de la SFI.

17. Le véritable coût général d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé n'apparaît souvent pas dans les bilans comptables des gouvernements, ce qui pose un problème fondamental de transparence, et de nombreux contrats prévoient une garantie de revenus pour les entités privées en cas de passifs éventuels. La renégociation des contrats de tels partenariats est courante et débouche sur des frais additionnels non prévus, entraînant une perte à long terme pour les finances publiques et empêchant la réduction de la pauvreté. Le FMI a souligné les risques fiscaux des partenariats public-privé et la Banque mondiale les a parfois reconnus. Pourtant, les outils de la Banque ne fournissent pas de directives claires pour faire figurer les coûts sur les bilans comptables et pour comparer de façon exhaustive le partenariat avec d'autres options publiques avant d'opter pour un partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

18. La négociation et la gestion de partenariats public-privé requièrent des gouvernements des investissements humain et matériel considérables. Ils mettent les capacités administratives du secteur public à rude épreuve, y compris dans des pays développés, et la situation est pire dans des pays à faible revenu où des entreprises multinationales puissantes se servent du rapport de forces inéquitables et du déséquilibre au niveau des connaissances pour manipuler les gouvernements. Plutôt que de promouvoir les partenariats public-privé qui génèrent des bénéfices pour de grandes multinationales, la Banque mondiale devrait se recentrer sur l'aide à l'établissement d'une expertise dans les infrastructures sociales et physiques qui encouragent le développement.

Continuer de s'engager pour une action climatique

19. Le retrait des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat est un revers, mais ne supprime pas les responsabilités et les engagements du reste du monde de s'attaquer à cette grave menace pour notre planète. Les IFI devraient résolument montrer l'exemple et apporter un soutien inébranlable aux signataires de l'Accord de Paris pour qu'ils tiennent leurs engagements. Cela comprend l'application intégrale du Plan d'action de la Banque mondiale sur le changement climatique pour 2016-2020, conçu pour aider les pays à tenir leurs promesses faites à Paris, et un soutien ferme de la part du FMI à la taxation du carbone.

20. Il convient de saluer la déclaration de la Banque mondiale en juin dans laquelle elle réaffirme son engagement envers les actions climatiques; il s'agirait de la refléter intégralement dans ses activités. Les six domaines d'attention de son plan d'action – dont les énergies renouvelables, les actions pour que personne ne soit laissé pour compte et la pérennité dans les villes et la mobilité – constituent un cadre solide pour soutenir les pays afin qu'ils respectent leurs engagements de Paris. Global Unions encourage la Banque mondiale à promouvoir une transition juste pour les travailleuses et les travailleurs concernés par les projets, ainsi que la planification stratégique prévue par le plan d'action. Du personnel dans les industries de l'énergie fossile aux chauffeurs de bus informels, ces personnes doivent être entendues et avoir une place dans la future économie durable.

21. Il est possible de parvenir à la fois à l'extension de l'accès à l'énergie et à la croissance de la production d'énergie propre. Le soutien des IFI à de nouveaux projets d'énergie fossile rend un mauvais service aux pauvres et aux travailleurs qui sont les personnes qui ont le plus à perdre des effets du changement climatique. Malheureusement, des preuves indiquent que certains prêts de soutien aux politiques de développement de la Banque mondiale sont liés à des projets d'énergie fossile. Le groupement Global Unions soutient les importantes activités que la Banque a menées pour promouvoir les énergies renouvelables et réclame l'extension du nouveau cadre environnemental et social aux prêts de soutien aux politiques de développement pour veiller à ce que la pérennité soit encouragée dans tous les aspects du prêt. De la même façon, un suivi plus strict des responsabilités sociales et environnementales des intermédiaires financiers dans le secteur privé améliorera la promotion des énergies renouvelables.

22. Il est aussi essentiel de prévoir une marge et une planification budgétaires pour les mesures d'atténuation du changement climatique et une transition juste. Le FMI peut

participer à ce travail et aider à concevoir des solutions, dont une taxation du carbone, une approche qui devrait rapidement passer de la théorie à la pratique. La participation du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale à la Coalition en vue de montrer la voie pour la tarification du carbone (*Carbon Pricing Leadership Coalition*) est productive et doit continuer. La Commission de haut niveau sur les prix du carbone a conclu que les recettes issues de la tarification « *peuvent être employées pour encourager équitablement la croissance en redistribuant les recettes sous la forme de remises pour les foyers, en soutenant les segments les plus pauvres de la population, en gérant les changements vers la transition, en investissant dans des infrastructures à faibles émissions de carbone et en encourageant le changement technologique* ». La protection sociale universelle sera aussi essentielle pour établir une résilience aux effets du changement climatique. Le chemin qui a conduit à l'Accord de Paris a été difficile, mais la coopération internationale a prévalu. Les IFI doivent continuer d'aider les gouvernements des pays membres à relever les défis du changement climatique.

Coopérer pour mettre en œuvre la nouvelle mesure de sauvegarde du travail de la Banque mondiale

23. Si les projets annoncés par la Banque mondiale se réalisent, en 2018 elle rejoindra plusieurs autres banques multilatérales de développement qui, au cours de ces dernières années, ont mis en œuvre des conditions de prêt ou des sauvegardes complètes qui tiennent compte des normes du travail. Sa norme NES2 (Norme environnementale et sociale n° 2 : main-d'œuvre et conditions de travail) fait partie du nouveau Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, adopté en août 2016. La NES2 prévoit des prescriptions élémentaires en termes de sécurité et de santé au travail, des obligations d'informer le personnel, ainsi que l'obligation de respecter certains droits fondamentaux des travailleurs.

24. L'introduction d'une mesure de sauvegarde par la Banque mondiale est une avancée majeure, mais son efficacité peut être diminuée par le fait que la version de la Banque est, à certains égards, plus timide que celles adoptées par d'autres banques multilatérales de développement ; notons, par exemple, l'absence de référence à des conventions de l'OIT. Afin d'éviter que les faiblesses ou les ambiguïtés de la NES2 n'entraînent une certaine tolérance à l'égard de pratiques de travail inacceptables ou un déni des droits des travailleurs dans les activités financées par la Banque mondiale, celle-ci devra impérativement, dans ses projets et ses programmes, coopérer avec des parties qui connaissent bien les conditions de travail, à savoir l'OIT et les syndicats.

25. Un domaine prometteur de coopération est la mise en œuvre des dispositions de la NES2 qui a trait aux travailleurs de l'approvisionnement primaire, exigeant que les emprunteurs agissent pour garantir l'absence de travail forcé, de travail des enfants et de graves problèmes de sécurité dans leurs chaînes d'approvisionnement. Lors de sa conférence annuelle de 2016, l'OIT a organisé une importante discussion sur la promotion du travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et a tout particulièrement appelé à la mise en place de partenariats avec les IFI pour parvenir à des résultats concrets.

26. La Banque devrait privilégier la coopération avec les organisations syndicales et l'OIT lorsqu'elle met au point des directives pour le personnel, du matériel de formation, des

mécanismes de surveillance et des procédures de consultation pour l'application de la NES2. Elle devrait également examiner les possibilités de collaborer avec d'autres banques multilatérales de développement qui appliquent déjà depuis plusieurs années des normes de protection du travail. Des travaux conjoints pourraient être menés, par exemple, en vue de former le personnel et les responsables de projet sur les exigences en matière de normes du travail et de définir des procédures efficaces de surveillance et de collecte d'informations pour identifier les risques de violation des normes de protection du travail.

27. Une autre étape pour progresser et s'assurer que toutes les activités financées par le Groupe de la Banque mondiale sont durables d'un point de vue social et environnemental est d'étendre l'application des mesures de sauvegarde aux investissements pour lesquels le cadre environnemental et social ou les normes de performance de la SFI ne s'appliquent pas, ou pour lesquels le Groupe de la Banque mondiale n'assume qu'une responsabilité limitée pour valider leur respect. Notre inquiétude porte surtout sur les prêts de soutien aux politiques de développement contractés par les organismes en charge du secteur public de la Banque (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et l'Association internationale de développement) et sur les activités financées par la SFI grâce à des intermédiaires financiers privés. Même si ces derniers sont, théoriquement, supposés veiller à ce que les projets finaux soient conformes aux normes de performance, dans la pratique, la SFI n'a pas de système lui permettant de vérifier la conformité ou de répondre aux plaintes liées au non-respect.

Recommandations du groupement Global Union

Mesures destinées à soutenir la répartition de la prospérité et le travail décent

28. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient :

- Soutenir les efforts pour inverser la hausse des inégalités de revenus et pour retrouver la part perdue des salaires dans les revenus nationaux grâce à des augmentations salariales coordonnées et aux investissements publics. Cesser de promouvoir la déréglementation du marché du travail et la compression des salaires, notamment dans leurs conditions de financement. Ils devraient plutôt aider au renforcement du dialogue social, de la négociation collective et des institutions du marché du travail. Des augmentations salariales et des investissements dans les services publics, surtout dans l'économie des soins, encourageraient l'autonomisation économique des femmes.
- Participer à des investissements publics dans des services publics de qualité et dans des infrastructures durables. Les IFI devraient aider les pays à renforcer leurs capacités administratives publiques et éviter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé qui génèrent des charges à long terme pour les finances publiques et réduisent l'accès à des services de base.
- Veiller à ce que toutes leurs actions contribuent à la réduction des inégalités en analysant de quelle façon les conseils stratégiques, les prêts et les

conditionnalités affecteront les inégalités économiques et de genre. Le problème des inégalités ne devrait pas être abordé comme une question isolée, mais plutôt comme un élément essentiel que différentes actions des IFI affectent.

- Aider les pays à concevoir des politiques fiscales qui réduisent les inégalités grâce à des régimes fiscaux progressifs et qui encouragent la réalisation de la protection sociale universelle.
- Soutenir l'Accord de Paris sur le climat en fournissant des conseils et des financements qui permettront aux pays de tenir intégralement leurs promesses de réduction des émissions et d'entamer une transition juste vers une économie durable. Se concentrer sur les énergies renouvelables et la pérennité en refusant de nouveaux projets basés sur l'énergie fossile qui accentueront le changement climatique.
- Concevoir des actions qui participent à la réalisation des Objectifs de développement durable, comprenant des cibles relatives au plein emploi productif, à la protection des droits des travailleurs, à la réduction des inégalités, à la couverture de santé universelle, à l'éducation primaire et secondaire pour toutes et tous, et à des systèmes nationaux de protection sociale pour tous.
- Faciliter l'inclusion dans les accords de commerce et d'investissement de dispositions exécutoires relatives au travail fondées sur les normes de l'OIT, et plaider pour la suppression des mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États qui fragilisent le droit des gouvernements à réglementer.

29. La Banque mondiale devrait :

- Veiller à ce que ses projets et programmes respectent les droits fondamentaux des travailleurs et prévoient des conditions de travail sûres et des salaires appropriés. Collaborer avec des organisations syndicales et l'OIT pour mettre en œuvre sa Norme environnementale et sociale n° 2 : main-d'œuvre et conditions de travail afin de garantir que les activités financées par la Banque respectent intégralement les normes internationales du travail reconnues à l'échelon international, y compris en identifiant les projets comportant un risque élevé de non-respect et en surveillant la conformité.
- Examiner les possibilités de travailler avec d'autres banques de développement qui appliquent déjà des normes de protection du travail, par exemple pour les activités de formation et pour mettre au point des procédures de surveillance efficaces.
- Par la suite, s'assurer que la mesure de sauvegarde du travail est appliquée et que l'on veille à son respect dans toutes les activités financées par le Groupe de la Banque mondiale, y compris dans les prêts de soutien aux politiques de développement et les programmes axés sur les résultats, et les projets financés par la SFI au travers de différents intermédiaires financiers.

Mesures pour une réglementation financière et une fiscalité efficaces

30. Le FMI devrait :

- Soutenir l'extension et l'exécution, et refuser tout report des mesures prises depuis 2008 pour corriger le manque de réglementation du secteur financier, comme les systèmes bancaires parallèles, les groupes financiers trop grands pour faire faillite et la sous-imposition du secteur financier.
- Soutenir la création d'un cadre multilatéral pour négocier des accords internationaux contraignants de restructuration de la dette pour les pays confrontés à des niveaux de dette souveraine insoutenables.
- Promouvoir des mesures plus énergiques pour contrer l'érosion de la base d'imposition et obtenir une réforme des régimes fiscaux pour parvenir à une imposition plus progressive sur une assiette plus large, et placer la fiscalité non plus sur l'emploi, mais sur les activités préjudiciables à l'environnement et non productives, notamment par des taxes sur le carbone
- Appuyer des mesures plus fortes pour veiller à ce que les recettes fiscales ne disparaissent pas dans des paradis fiscaux en exigeant l'échange automatique d'informations et l'adoption de mesures pour stopper l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices par les entreprises multinationales.
- Soutenir l'introduction de taxes sur les transactions financières pour décourager les comportements spéculatifs et générer de nouvelles sources de financement.

09-09 -17